

# BON DE COMMANDE 2010

## Nouvelle campagne pour le compostage

Rappel : commande limitée à 2 composteurs par foyer

Le SICTOM du Val de Saône vous propose pour **15 € TTC** au choix 2 modèles de composteurs (garantis 5 ans) accompagnés d'un bioseau (offert) :



OU  
+

**COMPOSTEUR  
POLYPROPYLENE 400 L**  
Dimensions :  
L 74 x l 74 x H 84 cm

**COMPOSTEUR  
EN BOIS 600 L**  
Dimensions :  
L 85 x l 70 x H 91 cm

Le SICTOM du Val de Saône vous propose aussi de commander des **BIOSEAUX** supplémentaires au prix unitaire de **3 € TTC**.



Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Commune .....  
Tél. .... Email .....

### Récapitulatif de commande :

..... Composteur(s) bois + bioseau offert x 15 € = ..... € TTC  
..... Composteur(s) polypropylène + bioseau offert x 15 € = ..... € TTC  
..... Bioseau(x) x 3 € = ..... € TTC

### Récupération en déchetterie :

Chèque à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Coupon et chèque à retourner à : « Sictom Régisseur - Zone Artisanale - 70360 Scey-sur-Saône »

Cochez la case de la déchetterie où vous prendrez votre composteur :

Amance  Jussey  Saulx-lès-Vesoul  Vauvillers

### OU récupération dans nos locaux :

Zone artisanale de Scey-sur-Saône (anciens locaux AGRIEST), paiement par chèque ou espèces.

Tél. 03 84 78 09 52. Enlèvement uniquement de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

### Pour contacter le SICTOM

**sictom**  
VAL DE SAÔNE

Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE  
tél. 03 84 78 09 52 - fax 03 84 76 03 87  
mail contact@sictomvds.com  
site www.sictomvds.com



Directeur de publication : Franck Tisserand - Conception / Mise en page : Version libre 03 84 75 07 92  
Crédits photographiques : SYTEVOM et © P. Desgrieux / Photothèque Éco-Emballages. Imprimé sur Offset Cyclus.  
Diffusion : 25 000 exemplaires - Juillet 2010 - ISSN 2105-1712

## BRÛLER DES DÉCHETS EST DANGEREUX ET ILLÉGAL !!!



Lorsque vos déchets brûlent (bois peints, papiers glacés, plastiques...), ils dégagent des substances toxiques et cancérogènes qui sont disséminées dans l'air. Celui qui fait brûler ses déchets absorbe l'équivalent de plusieurs paquets de cigarettes et son voisinage subit les mauvaises odeurs et l'inhalation forcée de poisons.

**Les rejets de polluants de type dioxine ou furanes sont de 10 à 10 000 fois plus élevés dans une chaudière, un insert ou un quelconque brûlage domestique que dans une usine d'incinération !**

### Jetés dans la nature, voici le temps qu'ils vont mettre à disparaître...



## La visite de Monsieur Grogrognon en déchetterie !

Si 95 % des usagers sont plutôt respectueux et impliqués dans le geste de tri, il reste toujours 5 % d'irréductibles qui se ridiculisent ou se distinguent par des comportements déviants.

Voici un exemple parmi les nombreux que nous rencontrons :



Ces comportements seront retranscrits dans chaque n° du triporteur et feront l'objet d'une bande dessinée spécifique qui sortira à l'automne. Nous vous en offrons un avant-goût avec cette illustration !



# le triporteur

n° 3 - JUILLET 2010



## Vous avez dit : "du retard ?"

Depuis trente ans, on n'avait rien fait.

Aujourd'hui, le bilan est très dense : le règlement, les dossiers, la mise aux normes, l'informatique, la prévention, les marchés... Et tout cela avec seulement deux mois de retard !

Les bacs arriveront en septembre.

C'est bien quand même. Non ?

Depuis le début de la mise en place de la Redevance Incitative et de la Collecte Sélective au porte-à-porte l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, apporte son savoir faire, son soutien humain de qualité, et ses aides publiques au Sictom du Val de Saône. Celui-ci dispose d'environ 700 000 € sur 2 ans afin de mener son projet à bien.

Un grand merci à l'ADEME.



## édito

Franck Tisserand  
Président du SICTOM  
du Val de Saône

La fin d'année sera intense... 21 000 bacs à distribuer dans nos 170 villages, des dizaines de réunions publiques, une révolution dans la tarification, une transformation considérable de l'organisation du SICTOM... Les efforts de la population se font déjà sentir, on dirait que chacun s'entraîne au tri : 1100 tonnes de moins à traiter qu'en 2008, c'est un bon début. 2000 bacs vendus l'année dernière, et plus de 2000 composteurs.

Dans ce nouveau triporteur, nous vous décrivons le déroulement des opérations de distribution des bacs et l'organisation des futures collectes. Quelques informations sur le coût global du traitement et du tri ainsi que le fonctionnement entre les communautés de communes et le SICTOM.

Malgré l'augmentation des taxes sur les activités polluantes, les coûteux aménagements dus aux normes de plus en plus exigeantes, la crise et la chute vertigineuse du cours des matières, il n'y aura aucune augmentation des tarifs en 2010.

Dans la mise en place de ce projet nouveau, nous savons que nous pouvons compter sur la compréhension et la bienveillance de 95 usagers sur 100.

Nous savons aussi que nous serons confrontés à ceux qui refusent la règle établie, fustigent les responsables sans argument construit, malmènent les personnels ou expriment des exigences aux sommets de l'entendement au seul prétexte qu'ils paient.

C'est le prix du changement et nous l'acceptons, avec humilité, courage et détermination. L'équipe du SICTOM vous souhaite un chaleureux été !





## EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DU BAC DE TRI, QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

	Ordures ménagères et emballages souillés.
	Les flacons de toilette ou ménagers en plastique, les briques alimentaires, les boîtes et suremballages en carton, les bouteilles et cubitainers en plastique. <b>À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR "MIXTE"</b> 1 t de plastique trié et recyclé = 800 kg de pétrole brut économisés
	Les emballages métalliques bien vidés et égouttés sans résidus gras (boîtes de conserve, canettes boissons, aérosols, barquettes en alu...). <b>À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR "MIXTE"</b> 1 t d'acier trié et recyclé = 2,6 t de bois économisés 1 t d'aluminium trié et recyclé = 1 année de consommation électrique de 3 personnes économisée
	Les papiers (journaux, prospectus, magazines... sans film plastique !), les briques alimentaires, les boîtes et suremballages en carton. <b>À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR "MIXTE"</b> 1 t de papier-carton trié et recyclé = 1,4 t de minerais de fer économisés
	Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchon, ni capsule. <b>À DÉPOSER DANS LE CONTENEUR "VERRE"</b> 1 t de verre recyclé = 660 kg de sable + 100 kg de fioul + 0,5 m <sup>3</sup> d'eau économisés
	Déchets organiques (épluchures et déchets verts) <b>À METTRE AU COMPOSTEUR</b>
	Les encombrants, débris, résidus de chantier, produits dangereux des ménages (peintures, solvants et autres toxiques), bois, ferraille, déchets électriques et électroniques, piles, néons, ... <b>À DÉPOSER DANS VOTRE DÉCHETTERIE</b>

### Vos déchets ont un avenir...

--	--	--	--

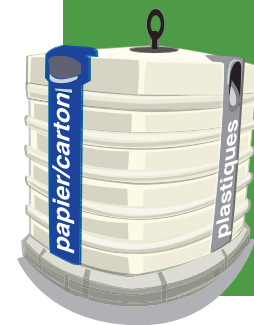
## Combien ça coûte ? Comment ça marche ?

Sur les 169 villages du SICTOM, la collecte coûte environ 1 250 000 € par an. Le traitement par incinération coûte 1 200 000 €. La post exploitation de l'ancien centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône coûte 80 000 €. La cotisation au SYTEVOM, qui sert à financer le coût du tri, s'élève à 900 000 € (voir encart ci-contre). Les frais de structure, personnels et matériels, s'élèvent à 290 000 €. Pour régler toutes ces dépenses, le SICTOM établit une facturation « à l'habitant ». En 2009, le coût à l'habitant était de 82 €. Il n'y a pas eu d'augmentation en 2010. Le SICTOM facture alors les communautés de communes, qui ajoutent à cette base de 82 € leurs propres critères de facturation. Elles appliquent souvent des tarifs dégressifs pour éviter, par exemple, de pénaliser les familles nombreuses. Le tarif des ordures ménagères est donc fixé par votre communauté de communes, c'est elle qui établit la facturation. Pour cela, elle perçoit de l'état une dotation générale de fonctionnement.

### OUI, LE TRI, ÇA COÛTE...

le tri coûte quatre fois moins cher que l'incinération, mais il coûte ! La revente des matériaux triés est loin de compenser le coût de la collecte des points d'apport volontaires ou des bacs de tri et le coût de fonctionnement des déchetteries ou du centre de tri. Trier c'est très bien, éviter de produire des déchets, c'est encore mieux !

## Le devenir des points d'apport volontaire



Avec la mise en place de la redevance incitative et de la collecte sélective en porte-à-porte chaque habitant détiendra un bac de tri à son domicile. Il pourra ainsi y déposer les emballages, cartons, papiers, boîtes de conserves... C'est à dire tout ce qui jusqu'à présent était déposé dans les points d'apport volontaires (PAV) du village. Au fur et à mesure du temps, ces PAV mixtes sont donc amenés à disparaître. Les conteneurs "verre", eux, resteront en place.

## La benne "tout-venant", un vrai problème...

Les déchets qui sont déposés en "tout-venant" partent à l'enfouissement. La benne "tout-venant" coûte plus de 100 € la tonne. Par exemple, un vieux sac de ciment de 35 kg va coûter 3,60 € à la collectivité pour l'éliminer, soit aussi cher que son prix d'achat neuf... Il est donc important de démonter ou démanteler au maximum les objets que l'on jette pour mieux répartir les tonnages dans les autres matériaux. L'exemple du "canapé clic-clac" est flagrant : une fois démonté, on a séparé le bois, la ferraille et la mousse, il y a trois fois moins de poids dans la benne tout-venant.

### Quelles sont les solutions ?

Dans les années qui viennent, le SYTEVOM mettra progressivement en place des nouvelles filières :

- Des plates-formes de broyage des déchets verts en partenariat avec les communautés de communes qui le souhaitent.
- Des "ressourceries" destinées à récupérer ce qui est réutilisable et à aider au démantèlement sur les déchetteries, voire même à organiser la collecte des encombrants. Un projet actuellement en construction sur le secteur de Jussey / Port-sur-Saône.
- Des nouvelles filières de récupération plus spécifiques, comme les plaques de plâtre ou le PVC, le polystyrène...

## Tonnages enlevés au cours de l'année 2009

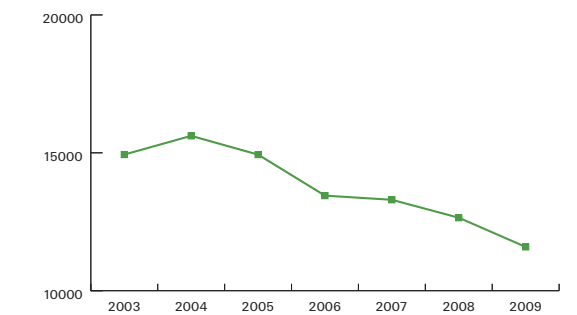
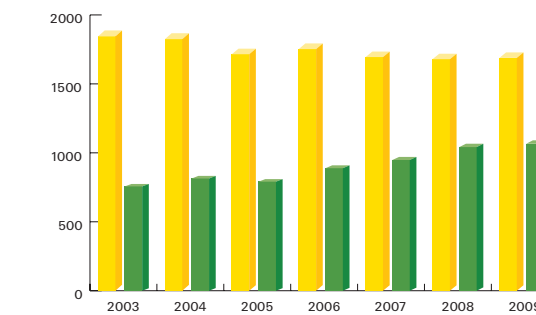
### Tonnages enlevés aux PAV en 2009 :

- Conteneurs mixte 1 091 t
- Conteneurs verre 1 728 t

### Tonnages incinérés en 2009 :

- Ordures ménagères 11 588 t

### Historique des tonnages des points d'apports volontaires et des ordures ménagères :



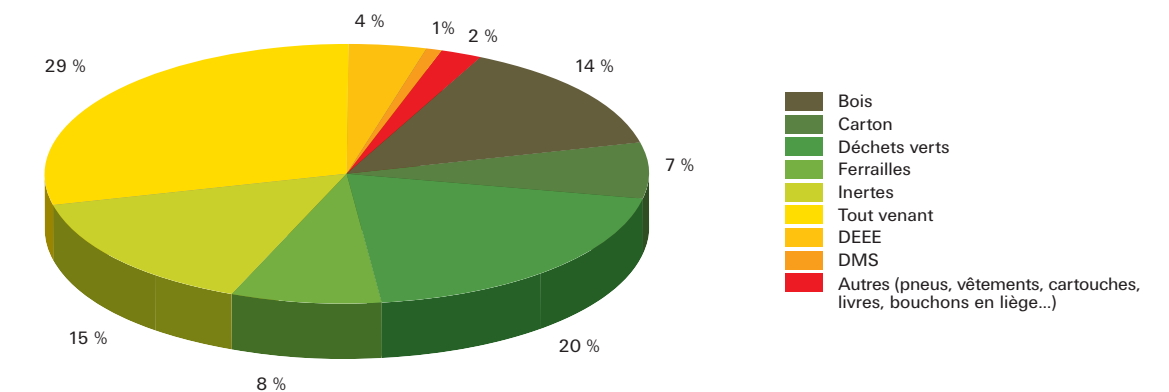
On constate une augmentation de l'utilisation des PAV mixtes et une diminution des tonnages des PAV Verre.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles est en constante baisse depuis plusieurs années sur le SICTOM.

### Tonnages enlevés en déchetteries en 2009 :

Sur les 7 déchetteries du SICTOM : 7 746 t

### Répartition des différents matériaux en déchetteries en 2009



### Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2009 :

Ordures ménagères + PAV + Déchetteries = 22 153 t

## Une déchetterie, comment ça marche ?

Des bennes sont à disposition des particuliers et des petits professionnels. Ce sont des outils de tri, destinés à orienter les divers matériaux vers des filières spécifiques de traitement. Différents prestataires prennent en charge le contenu de ces bennes, en fonction des matériaux. Par exemple, l'entreprise Fers et métaux gère la ferraille et le bois et l'entreprise Agri Compost traite les déchets verts. Le SYTEVOM prend lui-même en charge l'enlèvement du "tout-venant", des inertes et du "papier / carton". Ces bennes de 30 m<sup>3</sup> se remplissent de manière très aléatoire. En effet, une benne peut se remplir en huit jours ou en trois heures... Le gardien doit prévenir le prestataire du remplissage imminent d'une benne et commander un enlèvement. Le transport coûte très cher et il est indispensable de prendre en charge des bennes optimisées, bien pleines et bien rangées, pour éviter de transporter des gros volumes d'air. Certains prestataires ou centres d'enfouissement sont fermés le samedi, ce qui fait que des bennes peuvent être pleines le vendredi soir ou le samedi matin sans solution d'enlèvement.